

BUDGET RECTIFICATIF 1/2023

BUDGET RECTIFICATIF 1/2023

Les principaux objectifs du présent budget rectificatif sont de présenter le virement déjà effectué sous l'autorité du directeur et d'intégrer les recettes supplémentaires.

Recettes

La principale source de recettes de l'ETF est sa contribution de la Commission européenne. En outre, conformément à l'article 15, paragraphe 3, de son règlement fondateur, l'ETF peut recevoir d'autres sources de financement pour des activités relevant de son mandat.

1a. Contribution de la CE (titres 1, 2 et 3)

Aucune modification n'est apportée aux crédits que l'ETF s'attend à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année.

1b. Les autres recettes

Outre les recettes affectées présentées dans son budget 2023¹ et comme prévu lors de la dernière réunion du conseil de direction de novembre, l'ETF a confirmé les recettes supplémentaires attendues de projets supplémentaires avec la Commission européenne qui peuvent être affectées au budget 2023.

Les nouvelles recettes supplémentaires incluses dans le présent budget rectificatif correspondent à:

- 1 750 000 EUR représentant la première tranche de la signature, en mars 2023, d'une convention de contribution avec la DG INTPA pour la deuxième phase du projet relatif au cadre des certifications continentales africaines (ACQF II — PANAF/2023/443-218) pour un montant total de 5 850 000 EUR pour une durée totale de 45 mois, dont 850 000 EUR seront la contribution de l'ETF en termes d'expertise propre et 5 000 000 EUR la contribution de la DG INTPA;
- 1 425 000 EUR représentant la première tranche du deuxième accord de niveau de service signé en avril 2023 avec la Commission européenne (DG EMPL) pour la fourniture de services destinés à soutenir la dimension internationale des centres d'excellence professionnelle couvrant des activités d'une durée totale de 24 mois, pour un montant total de 1 500 000 EUR.

Dépenses

Les activités réalisées jusqu'à présent et les modifications proposées sont alignées sur les priorités et les objectifs du document de programmation unique adopté par le conseil de direction le 25 novembre 2022. Les prévisions budgétaires ont été mises à jour en tenant compte des informations actualisées sur l'adaptation des salaires et des recettes supplémentaires.

¹ GB/22/DEC/011 — Budget 2023 de l'ETF

Le présent budget rectificatif comprend un virement relevant de l'autorité du directeur qui a déjà été effectué, ainsi qu'une révision des hypothèses relatives aux coûts de personnel et d'infrastructure sur la base des remboursements prévus au titre des projets supplémentaires:

- L'actualisation des rémunérations estimée pour juin 2023 est de + 4,4 % appliquée à partir de juillet 2023 conformément à la circulaire budgétaire 2024 de l'UE² (hypothèse initiale de + 2 %), ce qui se traduit par une augmentation des dépenses estimées pour les agents temporaires et contractuels de 390 000 EUR. La contribution des projets de subventions supplémentaires existants et nouvellement signés aux coûts de personnel de l'ETF est estimée à 516 000 EUR, ce qui compense les 390 000 EUR ci-dessus, ce qui indique une marge possible de 126 000 EUR, qui pourrait être réaffectée à d'autres activités.
- À l'intérieur de cette marge et dans le cadre des transferts déjà effectués, il y a eu une réaffectation interne de 25 000 EUR au sein du titre 1 (missions administratives, activités d'apprentissage et de développement; pour plus de détails, voir les tableaux en annexe).
- Un virement de 15 000 EUR du titre 2 vers le titre 1, qui correspond à des crédits pour l'assurance mission complémentaire et la gestion des risques liés aux voyages, qui étaient initialement budgétisés au titre 2 mais qui devraient relever du titre 1, étant donné que les risques liés aux infrastructures et aux technologies de l'information ne sont pas liés aux risques.

Le tableau ci-dessous résume les changements proposés dans le présent budget rectificatif au niveau du titre:

Titre budgétaire	Budget initial (EUR)	Les changements (EUR)	Budget rectificatif (EUR)	%
Titre 1	15 949 350	15 000	15 964 350	+ 0,1 %
Titre 2	2 345 175	— 15000	2 330 175	—0,6 %
Titre 3	4 333 431		4 333 431	0,0 %
Contribution totale de la CE	22 627 956		22 627 956	0,0 %
Autres recettes — Titre 1	60 000		60 000	
Autres recettes — Titre 3				
Autres recettes — Titre 4	2 000 000	3 175 000	5 175 000	+ 158,8 %
Budget total de l'ETF	24 687 956	3 175 000	27 862 956	+ 13 %

Des informations plus détaillées sur les activités figurent dans la colonne «Hypothèses» du tableau du budget rectificatif.

En conclusion

Le conseil de direction de l'ETF approuve le budget rectificatif.

² Ares (2022)8735370 du 15/12/2022